

A l'exemple de *Leypsig*, les Monnoyes de *Dresde* sont aussi données, par le Directoire de *Torgau*, au Juif *Ephraim* & à son fils, sous la direction d'un nommé *Heywitz*. On a promis à la vérité que l'Entrepreneur payeroit les matières d'argent de *Freyberg* en bonnes espèces du *Steuer*, & que celles qu'il feroit frapper seroient de même alloi que les précédentes. Cependant il est fort douteux si l'Israélite tiendra ces conditions. Le Graveur Prives, à *Dresde*, a absolument refusé ce qu'on exigeoit de lui, qu'il ajoutât à quelques nouveaux coins de *Gros*, le nom de l'ancien Intendant Général des Monnoyes de Saxe, *O. Ferals*, qui est sur les anciennes espèces.

Mais sur-tout il est à observer qu'il est incompatible avec les Constitutions de l'Empire, d'affirmer les Monnoyes à des Juifs, & qu'il n'y a qu'irrégularité d'emprunter les coins d'un autre Souverain pour frapper des espèces si fort inférieures. Qu'importe, les choses n'en vont pas moins sur le pied qu'il a plû au Roi de Prusse de les établir dans le Pays qu'il a envahi. Un gros détachement de ses Hussars s'est rendu au mois de Fevrier à *Grunthal*, & a détruit l'atelier qui y servoit à la fabrication des Monnoyes. Ils en emporterent aussi tous les instrumens & les ustencils. Le Directeur sommé par l'Officier des Hussars, de lui remettre ses comptes, n'ayant pû y satisfaire à l'instant, fut arrêté & conduit à *Freyberg*.

III. Par un ordre du Roi de Prusse les Maîtres des Forêts sont couper trois à quatre mille gros arbres pour l'usage des Fortifications & des palissades de *Dresde*; & Mr. d'Arnim, Grand Maître des Forêts, doit fournir au plûtôt trois
cens